



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 5433/2024

Le Maire de la commune de SAINGHIN EN MELANTOIS,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,
Vu les articles L 131-2, L 131-3, L 131-4, L 184-13 du Code des communes,
Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/1967, relatifs à la circulation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4e partie) approuvée par arrêté du 07 juin 1997,
Vu la demande de la société SAVN située rue Courtois – 59000 Lille en vue d'effectuer des travaux dans Sainghin en Mélantois.
Vu la nécessité de prendre toutes les mesures utiles à la sécurité des piétons et automobilistes pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 13 mai jusqu'au 13 juin 2024, la Société SAVN est autorisée à effectuer des travaux de réfection de chaussée au 12 rue Jean Duthilleul à Sainghin en Mélantois.

ARTICLE 2 : La pose, la sécurité, l'entretien et l'éclairage de la signalisation de chantier seront effectués à la diligence et sous la responsabilité de la SAVN qui effectuera les travaux.

ARTICLE 3 : La circulation automobile sera limitée à 30km/h au droit des différents travaux. Le stationnement sera interdit de 20m de part et d'autre au droit du chantier. Un alternat par feu tricolore pourra être mis en place.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, la Métropole Européenne de Lille, SAVN, Monsieur le Chef de Brigade Gendarmerie de Cysoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux lieux habituels.

Fait à Sainghin-en-Mélantois, le 23/04/24

Le Maire,

Jacques DUCROCQ

Po BERLAK Colette
Adjointe au Maire
Affaires Sociales & Comptables

